

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 21-2026****SÉANCE DU 25 FEVRIER 2026**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 21

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Claude MAUGAN, Maire, dûment convoqués le treize février deux mille vingt-six.

Présents : MAUGAN Claude, PRUGNIÈRES Anne-Cécile, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, PAYET Patrice, CUVILLIER Armelle, HEURTEBISE Serge, BICHON Angélique, MORIN Delphine, MOREAU Karine, SEUGNET Leila, CLAUSE Patrick, LÉBOUC Patricia, BERBUDEAU Éric, DUMAS FERNANDES Jacqueline, TRÉVIEN Sonia, GIRARD Jean-Pierre, MANCA Isabelle, ROUSSEAU Etienne.
Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. URBANI Sébastien a donné procuration à M. CLAUSE Patrick,
M. COUDERT Éric a donné procuration à Mme TREVIEN Sonia,

Absents excusés : Bertrand Dupont, Séverine Robin, Bruno Boccard, Sébastien Violleau, Dominique Veillon.

Absent : Magalie Le Goff,

OBJET : LEGS AU PROFIT DE LA COMMUNE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de Mme Claudette Sylvestre, qui par testament remis à l'étude de Maître Hode La-Besse, notaire à Saint-Agnant, lègue à notre commune :

- son assurance-vie souscrite auprès de Prédica (contrat Floriane 2 n°56033437477) à la condition que la commune entretienne sa concession perpétuelle établie au cimetière d'Échillais (Carré Centaure - Allée Aldébaran n°35),
- son assurance-vie souscrite auprès de Prédica (contrat Predissime n°47426225770) à la même condition qu'énoncée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter le legs du contrat Floriane n°56033437477 souscrit le 31/03/2021 par Mme Claudette Sylvestre née Ravet et décédée le 21 janvier 2026,
- D'accepter le legs du contrat Predissime n°47426225770 souscrit le 24/10/2007 par Mme Claudette Sylvestre née Ravet et décédée le 21 janvier 2026,
- D'acter que l'entretien de la concession perpétuelle de Mme Claudette Sylvestre (Carré Centaure-Allée Aldébaran n°35) reviendra à la commune d'Échillais,
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires afférents à la succession.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance,
Le 25/02/2026

Le Maire, Claude MAUGAN

Le secrétaire de séance,
M. Arnaud DAUTRICOURT

